



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Président	Jean-Baptiste BLANC
1 ^{ère} V.P	Catheline MODAT
V.P Province	Simon WARYNSKI
V.P Paris	Boris ROSENTHAL
Trésorier	Ange-Aurore HUGON-VIVES
S.G Province	Caroline HERRY
S.G Paris	Bachir BELKAID
M.B Province	Hadrien CHOUAMIER
M.B Paris	Nejma LABIDI

RETOUR SUR LE COMITE NATIONAL DECENTRALISE DE METZ DE LA FNUJA DU 7 DECEMBRE 2019

Ce samedi 7 Décembre 2019 se tenait, dans un cadre décentralisé sur Metz, le dernier comité national de la FNUJA de l'année 2019.

Au programme, malgré les grèves et les difficultés de circulation rencontrées sur l'ensemble du territoire, les dizaines d'irréductibles présents ont pu assister à des débats

passionnants, dont nous vous livrons en quelques lignes ce retour !!

1. Présentation de la Réforme de la Justice : Fusion TI / TGI

Maître Nejma LABIDI nous a présenté de façon détaillée les premières incidences issues de la réforme, dont la mise en application a été fixée au 1^{er} janvier 2020.

Les UJA de Strasbourg, puis de Lille vont organiser très prochainement des formations relatives à cette réforme.

2. Réforme de l'Aide Juridictionnelle (Vote d'une motion)

Veuillez retrouver ci-dessous la motion qui a été adoptée à l'unanimité par le comité :

[Motion aide juridictionnelle / admissibilité et éligibilité](#)

Intervention de Maître Viviane SCHMITZBERGER-HOFFER, Présidente de la CNBF

Une grande partie de la matinée était naturellement consacrée au projet de réforme des retraites. Maître SCHMITZBERGER-HOFFER est notamment revenue sur les derniers éléments en sa possession, confirmant une volonté commune : celle de continuer à s'opposer à l'intégration de notre régime dans un régime universel.

Les échanges ont été courtois et constructifs durant l'ensemble de la matinée.

La FNUJA renouvelle ses remerciements à Madame la Présidente de la CNBF pour s'être prêtée au « Jeu » de notre comité.

3. Lancement de travaux post EGAPA

A la suite des Etats Généraux de l'Avenir de la Profession d'Avocat, le CNB a prévu de mettre au vote de son assemblée générale 2 questions pour lesquelles la FNUJA ne dispose pas de doctrine claire :

1. La suppression de la postulation territoriale,
2. La rémunération de l'apport d'affaire

Nous avons commencé à débattre de ces sujets lors de ce comité, et force est de constater que les avis peuvent diverger, au sein même de nos troupes.

Aussi, il a été demandé à la commission « exercice du droit » de se saisir de ces 2 questions, afin de rendre un rapport au premier trimestre 2020.

Vous pouvez contacter Maîtres Marion COUFFIGNAL (UJA de Paris) et Laure LOUSSARARIAN (UJA de Marseille) si vous souhaitez participer à ces travaux.

Je vous rappelle que notre prochain Comité se tiendra sur Paris le Samedi 11 Janvier 2020

à la Maison du Barreau Rue de Harlay

D'ici là, profitez bien des fêtes de fin d'année

A TRES VITE !!!!!